



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-734

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2025-11-26-00025 - Arrêté modifiant l'arrêté

n°75-2025-06-24-00005 fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés dans le département de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-11-26-00025

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2025-06-24-00005
fixant la liste des médecins spécialistes et
généralistes agréés dans le département de Paris

Délégation départementale de Paris
Département Ville Hôpital

**Arrêté n°
Modifiant l'arrêté n° 75-2025-06-24-00005
fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes
agrés dans le département de Paris**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° **75-2025-06-24-00005**, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Docteur Kerekes François Etienne Hugues, Docteur Missud David Charles, Docteur Hadj-Hennin Lobna, Docteur Bezanson Christophe Jérôme Marie, Docteur Marzouk Jean Edmond Samuel, Docteur Ahouanto-Chaspoul Marie, Docteur Groud Michel Paul, Docteur Bernard Sandra Andrée, Docteur Zylbersztein Marc Étienne /**Généralistes**.

Spécialistes ; Docteur Aubriot Béatrice Denise Yvonne, Docteur Chaillou Mariana Lia Ana Micheline, Docteur Martinot Céline, Docteur Lebard Pierre Louis Antoine, Docteur Boillet Vincent, Docteur Le Petitcorps Hélène Thérèse Jeanne Marie, Docteur Louville Patrice Albert Jacques, Docteur Airagnes Guillaume, Docteur Gorsane Mohamed Ali.

Considérant la non-opposition du conseil départemental de Paris à la demande de renouvellement des médecins agréés de plus de trois ans, suite à l'envoi du courrier de l'Agence Régionale de Santé en date du 30 avril 2025 ;

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins comme rendus ;

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris en date du 21 mars 2025, le 13 mars 2025 par l'ordre des médecins de l'Essonne, le 13 mai 2025 par l'ordre des médecins du Val de Marne, concernant ces médecins ;

Considérant la reconduction tacite de l'agrément des médecins agréés sur Paris tous les trois ans exceptés pour les médecins ayant formalisé une demande de radiation de la liste des médecins agréés ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes 1 et 2 de l'arrêté fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de Paris sont modifiées.

ARTICLE 2 : les médecins figurant sur les listes en annexes 1 et 2 sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 26 novembre 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris, et par délégation, le sous-préfet,
Directeur adjoint de cabinet

SIGNE

13, rue du Landy
93000 SAINT-DENIS
Tél : 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr